

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

SECRETARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

Epa Plaine du Var/Comité permanent de concertation Compte rendu succinct de la première réunion

Nice, le 6 novembre 2013

[Rédacteurs J. Molinari & Ch. Collet]



Mis en place le 8 juillet 2013 par délibération n° 2013-015 du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement (EPA) Plaine du Var, le *Comité permanent de concertation* (CPC) "a été conçu comme un dispositif devant permettre d'échanger de manière large et ouverte autour des enjeux et problématiques majeurs à traiter sur le territoire de l'OIN, d'élaborer collectivement des orientations partagées et d'adapter l'action de l'EPA à ce contexte général et à ses évolutions" [cf. Point 3 du CA].

"Sa composition a été conçue pour prendre en compte les principales parties prenantes au projet Éco-Vallée, rassemblées selon le principe des 5 collèges mis en œuvre lors du Grenelle de l'environnement" [*État, Élus des collectivités locales, Socio-professionnels, Associations et Personnalités qualifiées*], constitués chacun de huit membres¹ [cf. Ibidem].

Avisés de leur nomination le 28 juillet, différents organismes désignés se sont concertés, le 3 septembre à l'initiative du GIR Maralpin, pour élaborer en commun des documents de référence, puis se constituer en *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GITC) et formuler la *Déclaration commune* dont il est fait état dans le présent compte rendu [cf. Page 4].



La réunion s'est ouverte sous la triple présidence de

- M. le Préfet Adolphe COLRAT
- M. Christian TORDO, Président de l'EPA de la Plaine du Var, assisté de Claire Servella, Directrice de l'Aménagement territorial de l'EPA
- M. Pascal GAUTHIER, nouveau Directeur général de l'EPA²³

¹ Le GIR Maralpin, ainsi que le Gadseca et la FDSEA ont été pris sur le contingent État, sur proposition de M. Le Préfet des Alpes-Maritimes [cf. EPA Délibération n° 2013-015]

² Pascal Gauthier est nommé directeur général de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la plaine du Var à compter du 2 septembre 2013. Celui-ci succède à Xavier Hémeury, directeur général depuis avril 2012, appelé à d'autres fonctions. Diplômé de l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE) et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), Pascal Gauthier, 47 ans, est ingénieur en chef des Ponts et des Eaux et Forêts [Source EPA].

³ Pascal Gauthier a pris ses fonctions de directeur général de l'EPA de la plaine du Var dans un contexte de démarrage de la phase opérationnelle de l'OIN Éco-Vallée, avec la signature en août dernier des arrêtés de création des ZAC Nice Méridia et Grand Arénas et les premiers travaux de déconstruction liés à la réalisation du Grand Arénas et du pôle d'échanges multimodal Nice Aéroport qui viennent d'être engagés [Source EPA].

Parmi les organismes ayant participé (ou s'étant fait représenter) au *Groupe de travail inter-collèges*, étaient représentés

- FNE des Alpes-Maritimes [Laurent Parzy, Président]
- GADSECA [Mme Maquard, Présidente]
- GIR Maralpin [Christian Collet, Président ; Jacques Molinari, Secrétaire scientifique]
- Région Verte [Brigitte Gourmanel, Administratrice]

1. Les grandes lignes des propos introductifs du Préfet

La mise en place de ce dispositif de concertation résulte d'une instruction ministérielle de Cécile Duflot exprimant la volonté d'associer l'ensemble des acteurs dans une "étape supérieure de la concertation" devant être "conduite de manière constante" sur un projet qui devra viser à
"Restaurer, Équilibrer, Dynamiser"

S'adressant au Président de l'EPA qui tendait à s'appesantir sur les programmes EPA en cours, le Préfet a tenu à lui préciser que "le Comité permanent de Concertation (CPC) n'est pas partie du Conseil d'administration de l'EPA", laissant bien entendre que le CPC, une fois constitué, doit garder préservée son autonomie.

En complément des propos du Préfet, le Directeur général, rappelant que toutes les OIN [sauf Roissy et Seine Arche⁴] étaient assorties d'un EPA, a annoncé que les deux communautés de communes associées à l'OIN (CCCA et Estéron) disparaîtraient à la fin de l'année pour être intégrées à la Métropole.

2. Les échanges

Après avoir précisé qu'il était entouré de plusieurs de ses collaborateurs [MM. Barjon, Cartier, Guicheteau (nouveau Directeur départemental des finances publiques venant de Corse)] ainsi que de Mme Catherine Villarubias (Dreal Paca), M. le Préfet a procédé à un relevé des présents dénotant l'absence de 14 invités, en regrettant celle des deux représentants du CR Paca ainsi que de celle de ceux du Conseil général 06, non encore désignés par leur instance.

Sur la remarque de J. Molinari, il a été pris note de l'envoi trop tardif des convocations, Pierre-Jean Barre, Directeur de l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) a, pour sa part, demandé à ce qu'un préavis d'au moins un mois soit observé.

Succédant à l'intervention consensuelle de Michel Gasiglia [Métropole Bleue], Laurent Parzy a présenté l'ensemble des positions du *Groupe de travail inter-collèges* (GTIC) [depuis sa genèse par le refus de débat public], présentation qui est apparue attendue par le Préfet, qui, ainsi que ses collaborateurs, avait pris connaissance avant la réunion de la *Déclaration commune* communiquée la veille à son Secrétaire général par le GIR.

La position du GTIC a suscité deux réactions vives, l'une véhémente de Michel Dessus, président de la Chambre départementale d'agriculture, s'insurgeant de la remise en question du transfert du MIN, l'autre de Honoré Ghetti, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CGPME), regrettant de ne pas avoir été associé à la démarche du GTIC⁵.

En revanche, la proposition GTIC de création de groupes de travail semble avoir *retenu d'emblée l'accord de principe du Préfet*, ainsi que le consensus de l'ensemble des participants, suscitant même des engagements, notamment ceux du président de l'Association Côte d'Azur Industries de la Plaine du Var (CAIPDV) [Schneider] et du président du Directoire de la Société des Aéroports de la Côte d'Azur exprimant tous leurs soucis de valorisation de la production industrielle et de cohésion sociale.

Les présidents de l'association CAIPDV et du GIR Maralpin ont conjointement souligné la nécessité de travailler en liaison avec le tissu économique local pour rendre crédible la stratégie de développement économique d'Éco-Vallée

⁴ qui sont conduites au travers de deux EPA (EPAD et EPASA)

⁵ à l'issue de la rencontre, M. Ghetti est convenu de rejoindre le GTIC dès sa prochaine réunion

3. Les conclusions du Préfet

Compte tenu des petites anicroches de sa mise en place, la présente réunion doit être considérée comme préparatoire à la réunion inaugurale qui sera programmée pour janvier, selon M. Tordo.

Pour tenir compte d'éventuels empêchements à y participer, la désignation de suppléants doit être envisagée.

Coupant court à la question qu'aurait pu lui poser Ch. Tordo sur "la durée de vie" du CPC, le préfet affirme qu'elle n'aura pas de fin mais que sa forme pourra évoluer, tout en gardant à l'esprit les directives suivantes :

- Le territoire concerné est hautement stratégique
 - il est mité et dégradé
 - il coudure deux espaces historiques et économiques distincts
- L'EPA ne ruine pas les principes de la régionalisation
- Le CPC assume une responsabilité collective
 - il peut au plus prétendre constituer un échantillon représentatif
 - il aura à gérer des contradictions
 - il a pour mission de porter largement la réflexion au delà de son cercle restreint

4. Compléments d'information portés par les autres représentants de l'État

M. David Barjon (Directeur-adjoint de la DDTM 06)

Deux déficiences des actions conduites à ce jour :

- pas d'approche globale
- l'espace de vie n'a pas été abordé

Mme Catherine Villarubias (Dreal Paca)

Le territoire à traiter est bien 10 000 ha, celui de l'OIN

- Le projet stratégique reste à préciser
- Aller au delà du compromis
- Travailler avec les élus
- L'information a été déficiente



Avis des rédacteurs

1. Les représentants de l'État ont confirmé leur souhait de voir s'établir une concertation constructive et novatrice en regard des errements passés.
2. Ils ont, sans dissimulation, exprimé leur consentement à la démarche initiée par le GTIC.



ANNEXE [Page 4]

Déclaration commune du Groupe de travail Inter-Collèges (GTIC)



EPA Plaine du Var/Comité permanent de concertation
Groupe de Travail Inter-Collèges (GTIC)
Déclaration commune



A. Mode de fonctionnement du CPC [point 1 de l'ordre du jour]

1. Règlement intérieur

- Les prises de position divergentes au sein du Comité devront être soumises à un vote nominatif de ses membres
- Les comptes-rendus des réunions seront soumis à l'approbation des membres du Comité

2. Accès à l'information

L'EPA communiquera aux membres du Comité toutes les études produites et futures concernant le périmètre de l'OIN.

3. Fonctionnement

La programmation de quatre (4) réunions annuelles n'est pas satisfaisante et ne répond pas aux questionnements que pose l'EPA, lesquels doivent être, *au préalable*, préparés dans le cadre de *Groupes de travail* devant disposer de moyens de fonctionnement adéquats

Groupes de travail

Les *Groupes de travail*, qui pourraient notamment porter sur un certain nombre de thèmes identifiés par le GTIC (agriculture, activités économiques, problématique de l'eau, urbanisme, aménagement du territoire et infrastructures de transport, environnement, etc.),

- seront exclusivement constitués des membres des différents Collèges ;
- pourront faire appel à des experts et se réuniront en fonction des besoins.
- L'EPA mettra à disposition de ces groupes les locaux nécessaires et un secrétariat chargé de retranscrire les travaux.
- L'EPA assurera la rédaction qui sera soumise à l'accord des Groupes, ainsi que la publication des travaux.

B. Thèmes d'études prioritaires [point 4 de l'ordre du jour]

Ces thèmes d'études (à aborder et traiter dans cet ordre) doivent chacun faire préalablement l'objet d'une préparation par un *Groupe de travail* ad hoc, avant d'être traités dans les deux premières réunions de réflexion prévues dans le calendrier du Comité.

1. Définition et clarification du Projet EPA

Conformément à la demande, tant des Services de l'État que de certaines collectivités, le Comité permanent de concertation attend de l'EPA :

L'exposé d'une vision globale de l'aménagement de la plaine du Var
ainsi que

Une synthèse des études d'incidences des réalisations et projets

2. Projet "Transfert du MIN"

Examen de ses implications techniques, financières, territoriales, économiques et environnementales

C. Décision administrative

Chacun des projets de l'OIN doit être soumis à l'examen de la *Commission départementale des Sites* [demande formulée par Région Verte et le Gadseca (par délégation)]



Déclaration commune élaborée le 30 novembre 2013 par plusieurs des membres du *Collège État*, du *Collège Élus*, du *Collège Socio-professionnels* et du *Collège Associations*